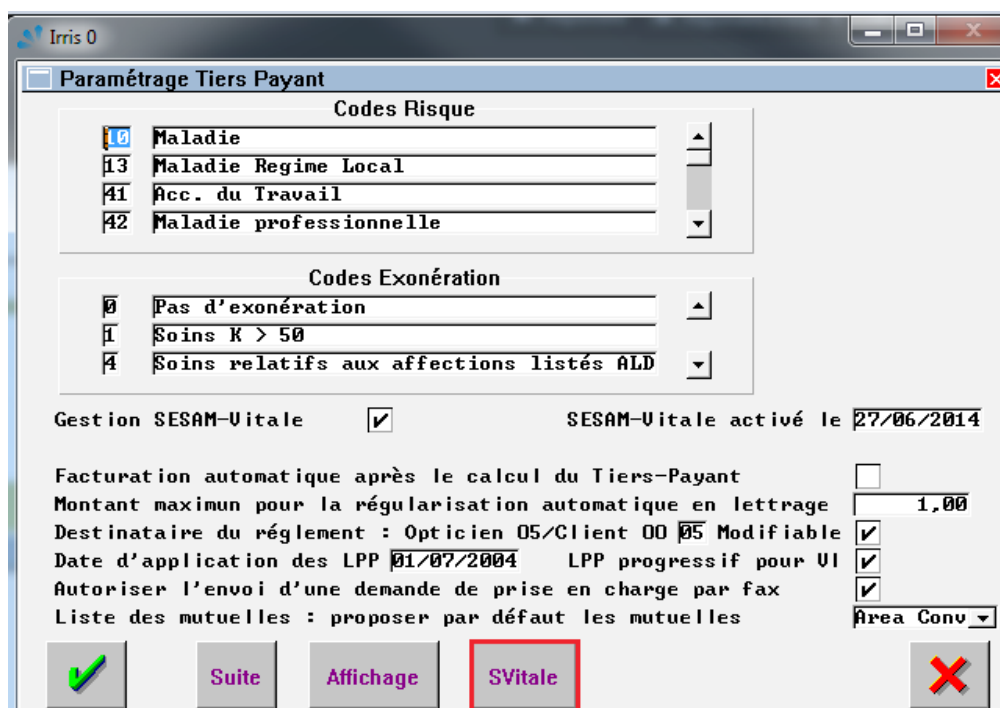


IRRIS VERSION 4.3 : SESAM-VITALE : PARAMÈTRE POUR POSITIONNER LES VALEURS PAR DÉFAUT

Lors du calcul tiers payant en SESAM-Vitale, certaines valeurs sont à renseigner d'office alors qu'elles ne changent que très rarement. Il est possible d'activer l'option pour mettre ses valeurs par défaut (Accident de droit commun, Mode de sécurisation, Taux d'exonération).

Le paramétrage s'effectue en **Tiers payant – Paramétrage – Tiers payant**, bouton **SVitale** :



Paramétrage Tiers Payant

Codes Risque

0	Maladie
13	Maladie Regime Local
41	Acc. du Travail
42	Maladie professionnelle

Codes Exonération

0	Pas d'exonération
1	Soins K > 50
4	Soins relatifs aux affections listés ALD

Gestion SESAM-Vitale SESAM-Vitale activé le 27/06/2014

Facturation automatique après le calcul du Tiers-Payant

Montant maximum pour la régularisation automatique en lettrage 1,00

Destinataire du règlement : Opticien 05/Client 00 05 Modifiable

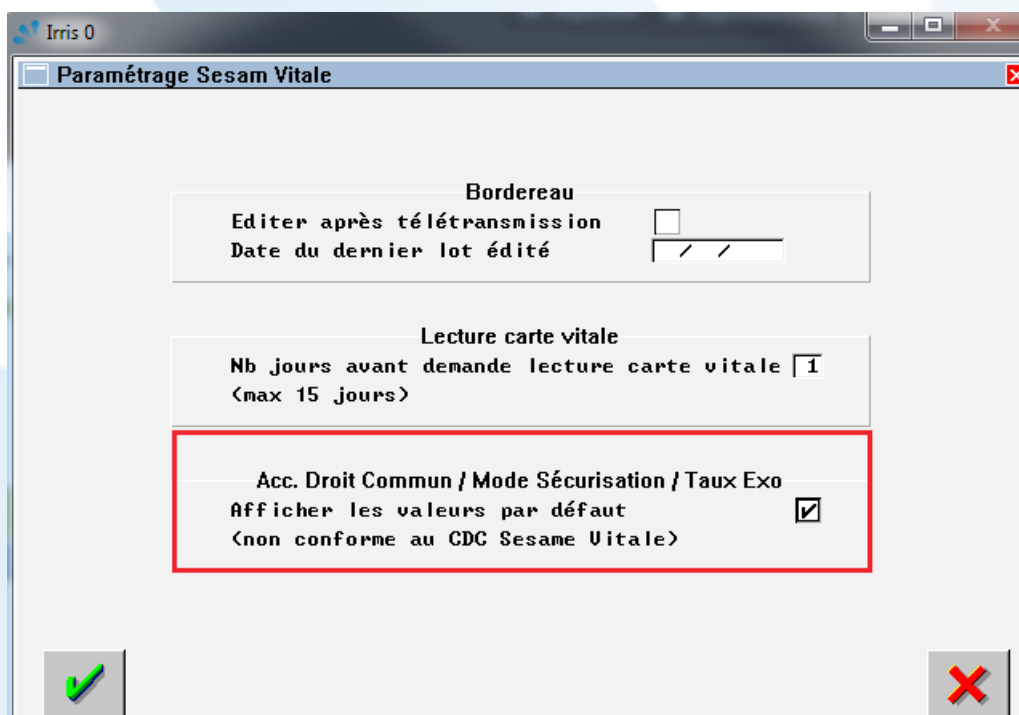
Date d'application des LPP 01/07/2004 LPP progressif pour VI

Autoriser l'envoi d'une demande de prise en charge par fax

Liste des mutuelles : proposer par défaut les mutuelles Area Conv. ▾

Suite Affichage **SVitale**

Cocher la case ci-dessous :



Paramétrage Sesam Vitale

Bordereau

Editer après télétransmission

Date du dernier lot édité / /

Lecture carte vitale

Nb jours avant demande lecture carte vitale 1
(max 15 jours)

Acc. Droit Commun / Mode Sécurisation / Taux Exo
Afficher les valeurs par défaut
(non conforme au CDC Sesame Vitale)